



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01761

Numéro SIREN : 453 847 451

Nom ou dénomination : PILOTIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2014 sous le numéro de dépôt 19273

Look B1761

①

17 DEC. 2014

19273

PILOTIMMO

SAS au capital de 200.000 Euros
Siège social : 67 Montée de Saint Menet
Parc de la Buzine Bât A
13011 MARSEILLE

MARSEILLE RCS 453 847 451

---oOo---

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

L'an Deux mille quatorze et le Premier Décembre à Neuf heures, les associés de la société PILOTIMMO, SAS au capital de 200 000 Euros, se sont réunis au siège social à MARSEILLE (13011) 67 Montée de St Menet, Parc de la Buzine, Bât A.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------------|
| • Monsieur Joël BRIOT, Président, propriétaire de | 19 000 actions, |
| • La SARL SAGITTAIRE, associée, propriétaire de | 1 000 actions. |

Total	<u>20 000 actions</u>
-------	-----------------------

L'assemblée est présidée par Monsieur Joël BRIOT, Président, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président la SARL SAGITTAIRE, dont le siège est à ROQUEVAIRE (13360) Donomagis, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 517 575 098, représentée par son gérant Monsieur Joël BRIOT, en remplacement de Monsieur Joël BRIOT démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

SARL SAGITTAIRE

Joël Briot

Joël BRIOT

Joël Briot